L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 11 DECEMBRE.

DEMANDE D'EXTRADITION DU PRINCE-ARCHEVÊQUE D'OLMUTZ, LANDGRAVE DE FURSTEMBERG.—Le *Tagesbote*, de Moravie (de Brunn), donne des détails sur les poursuites dont S. Em. le prince-archevêque d'Olmutz est l'objet de la part du gouvernement prussien. Ce prélat ayant continué, sans se soucier des lois de mai prussiennes, à nommer des titulaires aux bénéfices devenus vacants dans la partie prussienne de son diocèse, sans en avertir les autorités, fut cité devant le tribunal de district de Ratibor. L'archevêque refusa de comparaître et fut condamné par contumace à quelques milliers de thalers d'amende ou à un emprisonnement équivalent. En même temps on demandait son extradition au gouvernement autrichien. Ce dernier ne trouva pas que l'archevêque s'était rendu coupable d'une contravention à la loi et refusa d'accéder à cette demande. Sur ce, le tribunal de Ratibor lança un mandat d'amener contre ce prélat et enjoignit au fermier de la terre de Stomutz, appartenant à l'archevêque, de remettre le fermage non à ce dernier, mais au tribunal de Ratibor.

ACADÉMIE DE MÉDECINE.—Nous lisons dans un compte-rendu de la séance du 10 novembre:

M. Combes, docteur-médecin à Paris demande l'ouverture de deux plis cachetés déposés par lui aux archives de l'Académie. L'un d'eux contient une note relative au travail physiologique des centres nerveux. Ce travail constitue en réalité, la vie, d'après M. Combes; il consiste dans l'élaboration par les centres nerveux d'un *fluide* ou *arome* spécial, animé d'un mouvement vibratile, bien qu'il possède certains caractères étrangers à la vibration proprement dite; continu, bien qu'il offre des intermittences particulières. M. Combes part de là pour expliquer les phénomènes physiologiques et pathologiques qui se produisent dans l'organisation. L'autre pli est relatif à un procédé curatif des hernies au moyen de l'électricité. L'oblitération du canal herniaire est obtenue à l'aide d'un fil métallique rendu incandescent par la machine Rhumkorf ou toute autre analogue.

LE TRÉSOR DE GUERRE ALLEMAND.—Les *Nouvelles allemandes* donnent les curieux renseignements qui suivent sur le trésor de guerre de l'empire allemand:

Ce trésor s'élève à la somme de 150,000,000 de francs! Dans la citadelle de Spandau, située aux environs de Berlin, au milieu des sables arides de la Marche, se dresse une tour de forme circulaire appelée le *Zuliusthurm*, qui contient le trésor de guerre de l'empire. Le 7 de ce mois, les conseillers intimes MM. Michaelis et Guenther ont présenté les clefs de cette tour à la commission des dettes de l'empire, qui venait faire la première inspection de ce fonds important.

Au premier étage se trouvent placées en pièces d'or de 10 et de 20 marcs, 45 millions de marcs; au second étage 75 millions. Chaque million de thalers forme un rayon séparé qui est lui-même divisé en dix compartiments contenant chacun 300,000 marcs, lesquels sont renfermés dans des caisses.

La révision fut effectuée de façon que les membres de la commission comptèrent les rayons et les caisses. Celles-ci furent ensuite pesées l'une après l'autre. Quand l'une d'elles paraissait un trop lourde ou trop légère, on comptait les pièces qu'elle renfermait. On avait, à ce sujet, mandé des soldats aptes à ce travail. La commission trouva tout en ordre.

Un de ses membres confia à notre reporter que la tour a beaucoup de place disponible encore, et qu'on pourrait facilement augmenter le Trésor sans l'encombrer. L'opération prit plusieurs heures.

Il existe deux clefs de ce Trésor; l'une est confiée au chancelier, l'autre se trouve entre les mains du président de la commission des dettes de l'empire. La tour est construite de façon qu'il faut les deux clefs pour l'ouvrir. Le fonds est destiné à couvrir, en toute éventualité, les premiers frais de la mobilisation de l'armée. L'ancien Trésor prussien, qui était 30 millions de thalers, était déposé dans les caveaux du vieux palais royal de Berlin.

Le *Constitutionnel* publie sur Taïti quelques notes pleines d'intérêt. Voici une petite historiette qui pourrait s'intituler: Plaisirs et dangers des coutumes kanaques. On nomme Kanacks les habitants de Taïti.

Ne comprenant pas la jalousie, n'attachant aucun prix à la fidélité de sa compagne, et poussant l'hospitalité jusqu'aux limites de l'extrême, le Kanack se fait un devoir, presque un honneur, d'offrir à l'étranger qui visite sa demeure, son cœur, sa case, ses fruits et même sa femme, quitte à réclamer un jour la réciproque; condition souvent ignorée du visiteur et qui donne lieu parfois aux quiproquos les plus étranges. Je n'en citerai qu'un exemple. Il y a quelques années, un jeune officier, M. B...., dont la femme, pour des causes diverses, avait dû rester en France, reçut d'un chef Kanack cette hospitalité plus qu'écossaise.

La patrie était si loin, la proposition si nouvelle, la chefesse si jolie, qu'autant par curiosité que par faiblesse, il accepta et se laissa faire. Des mois se passèrent, sa femme vint le rejoindre; il avait complètement oublié cette aventure, lorsqu'un jour, quel ne fut-il pas son étonnement et sa colère de trouver installé chez lui le chef en question, qui, avec la meilleure foi du monde, venait réclamer ses droits et réciprocité dans leur extension la plus exagérée! On voit d'ici la frayeur de la jeune femme, la fureur du mari, l'instance du Kanack qui ne croyait exiger que son dû. Enfin, à bout d'arguments, voyant que raisonnements et menaces venaient se briser devant le calme imperturbable du sauvage et son inflexible logique, qui ne comprenait pas qu'on lui fît un crime de demander à l'officier ce qu'il avait trouvé bon d'accepter de lui, l'officier dut envoyer chercher les mouloyes (gendarmes) qui le débarrassèrent, non sans peine, de ce sauvage par trop communiste.

—Une découverte intéressante:

Le journal *the British Architect* rapporte que des ouvriers qui étaient occupés, à Douvres, à faire des excavations sous les dalles de la vieille tour de l'église Sainte-Marie, ont trouvé une sorte de coffre massif dans lequel était enfermé et encaissé avec beaucoup de soin un cercueil de plomb.

On s'est empressé d'ouvrir le cercueil et cette curiosité scientifique a été aussitôt récompensée par la découverte du corps parfaitement conservé d'un militaire, dont le visage, qui devait avoir été fort beau, est encore orné de superbes moustaches et d'une barbe taillée à la façon des soldats d'un autre âge.

Toutefois, la taille est petite; le cadavre est emmailloté dans des langes moelleux et ouatés faits du linge le plus fin et le plus doux et dans les plis duquel ont été répandus les parfums les plus exquis.

On a fait brûler sur une truelle une pincée de ces matières odorantes, et l'église toute entière a été aussitôt remplie par les délicieuses émanations de l'arome le plus pur et le plus délicat.

Quel peut avoir été cet illustre personnage, dont le corps vient d'être ramené à la lumière.

Il semble à peu près certain que si le corps qu'on vient de découvrir dans un état de conservation si complet n'était point celui du roi Etienne de Blois, il ne peut avoir été que celui d'un de ces guerriers du moyen âge qui mourraient dans les expéditions entreprises contre les pirates et les maraudeurs sortis des provinces maritimes de la France et de l'Espagne, et dont les restes étaient généralement ensevelis dans les terrains du Ken, qui étaient si propres à les conserver intacts pendant plusieurs générations.

—La nouvelle que la reine Victoria allait publier un nouvel ouvrage, a causé une vive impression, non seulement en Angleterre mais en France, où la traduction du livre de la reine: *Méditations sur la mort*, ne s'est pas vendue à moins de 12 mille exemplaires. Le dernier livre de la royale *authoress* lui a donné un bénéfice de quatre-vingt mille francs; elle a fondé des *bourses* à l'Université d'Aberdeen pour les enfants pauvres de ses tenanciers de Balmoral.

La reine Victoria est d'ailleurs coutumière de ces œuvres d'intelligente philanthropie. Avec les économies faites sur sa toilette depuis la mort du prince Albert, une douzaine de millions environ, elle a bâti un hospice et une maison de retraite, et cela avec si peu de bruit que c'est à peine si on le sait, même de l'autre côté du détroit.

L'ouvrage que vient de terminer la reine est consacré, dit-on, à la famille, au mariage, aux enfants, aux sentiments de la vie intime et à ses diverses phases morales. L'auguste femme, qui a été sur le trône, de notre temps, l'incarnation la plus noble de l'épouse et de la mère, n'aura eu qu'à regarder à son propre foyer pour écrire des pages admirables. Comment ne parlerait-elle pas de la famille, en effet, celle qui disait une fois au roi Louis-Philippe: "La richesse des souverains, ce sont les enfants; nous sommes, Sire, aussi riches l'un que l'autre."

UNE DAME AVOCAT.—Une jeune dame de Cuzco (Pérou), l'ancienne capitale des Incas, a adressé au gouvernement une requête pour obtenir la permission d'étudier le droit, afin d'arriver au degré de docteur. Le ministre péruvien a répondu que les lois de la République n'établissent aucune distinction entre les deux sexes de nature à empêcher qu'une dame n'étudie le droit pour devenir avocat.

—Ces jours-ci, rapporte le *Petit Marseillais*, M. Roncajolo recevait une lettre ainsi conçue:

"A Monsieur, ayant besoin, la bande de 60,000 francs pour les procurer.

"Ayez la bonté de les placer derrière la pierre qui garde le coin de l'église Saint-Michel, à main gauche, descendant par la rue Terrusse, et de ne pas le faire vous en coûtera la vie.

"Demain mercredi, à sept heures précises du soir, venir d'être au lieu indiqué par vous-même.

"Signé: LE CHARITABLE."

"La plus petite imprudence nous coûtera la vie. On vous suit partout."

On comprend que M. Roncajolo s'empressa, au lieu de porter les 60,000 francs, de prévenir le parquet, et, grâce à l'activité de celui-ci, la police arrêtait avant-hier, à l'heure et à l'endroit indiqués, un individu qui est actuellement à la disposition de M. le procureur de la République.

Message du maire Leeds.

Messieurs du Conseil de ville:

Choisis par nos concitoyens pour administrer les affaires de cette ville, nous en prenons le contrôle dans des circonstances on ne peut plus embarrassantes. Cette communauté, autrefois si prospère, a, par des années de mauvais gouvernement et d'oppression, été amenée sur l'abîme de la banqueroute. La propriété foncière est presque sans valeur réalisable, le commerce décline, les intérêts manufacturiers et industriels sont paralysés et toutes les classes succombent sous le poids de la dette publique.

L'intérêt de la dette publique et les dépenses courantes pour le soutien du gouvernement sont plus que le peuple ne peut payer, et la taxation équivaut maintenant à la confiscation actuelle de la propriété des citoyens. L'espérance du public attend de nous un soulagement immédiat, et la détresse de la population exige la réduction des fardeaux publics. Il faut que la taxation soit abaissée au plus bas taux possible pour ramener notre ancienne prospérité et sauver la ville de la ruine qui la menace. Je sais que, sous l'empire des lois existantes, qui ont enlevé en grande partie au Conseil le contrôle des affaires de la ville, il sera difficile, sinon impossible, d'opérer une réduction des taxes suffisante pour donner au public le soulagement dont il a besoin.

Ce sera notre devoir de nous adresser à la Législature pour l'adoption de la législation que demande la nature de la situation. La taxe du parc doit être abolie; la taxe d'école doit être supprimée ou l'administration des écoles publiques rendues à la ville, avec le contrôle des dépenses; la police doit être placée entre les mains du gouvernement de la ville, et les dépenses d'impression, de drainage et de cour doivent être réglées par le Conseil. En fait, toutes les lois imposant des dépenses d'argent à la ville sans le consentement de ses administrateurs doivent être rappelées.

Comptant que la Législature qui doit bientôt se réunir nous accordera l'aide demandée, je conseille, en attendant, de ne lever sur nos constituants aucune taxe injuste ou inopportune.

L'intérêt de la dette publique est maintenant si lourd qu'une taxe suffisante pour y faire face ainsi qu'aux dépenses courantes du gouvernement de la ville (même si celles-ci étaient réduites au plus bas chiffre possible) jointe à la taxe actuelle d'Etat, ne peut être collectée, sans ruine pour les citoyens et sans la destruction qui s'en suivrait de la prospérité de la ville, attendu que ces taxes, dans mon opinion, dépasseront le montant du revenu net de la propriété imposée. Si on lève une taxe qui dépasse le revenu des citoyens, il faut qu'une partie du capital soit prise pour couvrir le déficit. Ceci diminuerait la production et ferait décroître la valeur de la propriété. Le capital, toujours timide, sera retiré pour être placé ailleurs et la population sera éloignée jusqu'à ce qu'il ne reste aux propriétaires et aux créanciers publics que des magasins et des entrepôts vides et des résidences désertes.

Il est évident qu'au point où nous sommes arrivés sur le chemin de la ruine, il est également de l'intérêt du citoyen et du créancier public d'aviser à quelque mode équitable d'alléger les fardeaux publics. Je recommande vivement ce sujet à votre attention.

Tandis que nous sommes ainsi forcés par la détresse de notre population de demander un soulagement aux créanciers publics, il convient que nous inaugurions un système de stricte économie dans chaque département. Tout emploi inutile devra être aboli, les salaires devront être réduits au point le plus bas que le permettra l'efficacité du service et tous les achats faits aux taux les plus bas possibles.

Dans ce but, je conseille la réorganisation de tous les départements de façon à réduire les dépenses. Tous les travaux qui ne sont pas d'une nécessité immédiate doivent être entièrement discontinués ou suspendus jusqu'à ce que la ville soit en état de les payer. Afin, néanmoins, d'opérer une réduction sensible dans les salaires ou dans le coût des achats pour la ville, un retour au paiement au comptant sera nécessaire, et nous devrons diriger tous nos efforts vers ce résultat.

En ce qui regarde la collection des taxes arriérées, je conseille une sage discrétion. Tandis qu'il peut y avoir beaucoup de contribuables qui sont à même de payer ces taxes, il y en a un bien plus grand nombre qui ne les ont pas payées parce qu'ils étaient dans l'impossibilité de le faire. Si la taxation avait été juste et équitable, si le taux avait été modéré sur un assessement loyal, un prompt paiement devrait être demandé à tout risque; mais la taxe, comme on le sait bien, est si excessive qu'elle équivaut, dans beaucoup de cas, à une confiscation absolue, et il n'est que juste d'accorder l'indulgence que l'intérêt public justifiera lorsqu'il y aura impuissance à payer.

L'assessement des propriétés doit être fait sur la valeur réelle au comptant au moment de l'assessement. La mesure de la valeur doit être le prix pour lequel une propriété peut être vendue et non ce qu'elle peut avoir coûté. Il faut avoir soin d'assesser toutes les propriétés à la même valeur relative aussi approximativement que possible. Il ne devrait y avoir qu'un seul bureau d'assesseurs pour la ville et l'Etat. On évitera par là des dépenses et on obtiendra plus d'uniformité. Une loi sera nécessaire pour atteindre ce résultat.

En ce qui concerne les licenses, je conseillerai l'abandon de cette taxe sur toutes les professions d'une nature utile aussitôt que, dans votre opinion, les exigences publiques permettront un changement dans le système de revenu actuellement existant.

Je soumets à votre considération le point de savoir s'il ne serait pas de l'intérêt de la ville de louer ou de vendre les quais et les Waterworks (avec les restrictions convenables), en limitant les redevances de quai et d'eau et en pourvoyant à l'extension de l'approvisionnement d'eau aux portions de la ville non encore pourvues.

Il y a actuellement six recorders et leurs cours, ce qui entraîne une forte dépense. Ce nombre pourrait sans détriment pour l'intérêt public, être réduit à deux ou trois cours, et la législation nécessaire à cet effet devrait être demandée.

Deux sortes de fonctions vous sont imposées par la charte de la ville—des fonctions administratives et des fonctions législatives. Il y a une tendance à laisser absorber les secondes par les premières, de façon à rendre, dans la pratique, chaque administrateur, dans son département, indépendant du contrôle de ses collègues. Il faut éviter cela. Chacun doit se regarder, à un certain point, comme responsable de l'administration convenable des affaires de tous les départements, et le Conseil comme corps doit décider de toutes les affaires importantes, surtout des dépenses, comme si les devoirs administratifs étaient remplis par ceux qui ne sont pas membres du Conseil. Tous les sujets d'administration doivent être débattus en séance publique du Conseil et on doit éviter les réunions secrètes en comité général. Nos constituants ont le droit de connaître les raisons qui ont déterminé leurs représentants dans leur législation.

J'appelle votre attention sur une vente qui doit être faite dans quelques jours et qui disposera du droit de la ville à la batture et aux accrétions à venir. Il sera bon de vérifier immédiatement quels sont les droits de la ville dans cette affaire, attendu qu'une mesure immédiate sera nécessaire si vous jugez convenable de préserver ce droit.

Comptant pleinement sur le bon vouloir et sur l'appui cordial de nos constituants, entrons dans l'accomplissement de notre tâche avec la résolution de surmonter les difficultés de la situation, en reconnaissant le fait que bien que nous puissions être hors d'état d'apporter le soulagement attendu à nos concitoyens surchargés, beaucoup peut être fait pour alléger leur condition par une administration honnête, énergique et économique de leurs affaires.

En terminant, messieurs, je vous demande votre bienveillante assistance dans la position difficile à laquelle j'ai été appelé par le choix de mes concitoyens.

C. J. LEEDS, Maire.

Nile-Orléans, 30 novembre 1874.

BARNETT & CAMMACK,
COURTIERS,
19.........RUE CARONDELET.........19

Achètent et vendent:
BONDS, ACTIONS, GAGES,
Valeurs de Ville et d'Etat.

Argent prêté sur garantie.

Taxes et Licences réglées promptement à un escompte libéral.

Négociations d'hypothèques. 26-1an

Taxes des Licences Municipales pour 1875.

Nous résumons, pour l'information de nos lecteurs, le projet d'ordonnance sur les licences à payer pour l'année 1875:

Banques, $1000; banques ne recevant pas de dépôts, $300 par tête d'associé; prêteurs sur gage, par tête $750; vente ou achat d'espèces ou valeurs, par tête $500; courtiers en argent, valeurs ou assurances, $100; compagnie ou agence d'assurance contre l'incendie, $500; do., maritime, $500; do., de rivière, $500, les compagnies mixtes devant payer pour chaque branche; compagnie ou agence d'assurance sur la vie, $500; inspecteurs d'assurance, $25; compagnie ou entreprise de transport, $100; imprimeries, $25; graveurs, lithographes, $15; journaux quotidiens, $50 par associé; théâtres, &c., $250; troupes nomades, $10 par jour pour 10 jours et $5 par jour additionnel; musées, $300; joueurs d'instruments, $5; machines électriques, $10; propriétaires de courses, $500; cockpits, $250; hôtels $150 par associé; pension privée où l'on vend des liqueurs fermentées ou spiritueuses $100 par associé; logements garnis, $25 par associé; tout endroit mal famé ouvert au public et où l'on vend des liquides, $250.

Maison de commerce en gros $100 par associé; maison de commerce de détail, $25 par associé; groceries en gros ou en détail où seront vendues des liqueurs à la bouteille $100; restaurant, $100, le tout par tête d'associé.

Stalle ou place aux courses, fair grounds, pique-nique, &c., pour débits de liqueurs, $5 par jour; sans débit de liqueurs, $2 50; stalle aux marchés pour débit de café, thé, chocolat, aliments cuits, éventaires ou baraques sur la levée, pour fruits, etc., $10.

Presse à coton, $150 par associé; coton gin, $100; piquerie de coton, $100; hangars à sucre, $500, le tout par associé.

Stalle pour débits de tabac et cigares, $10; gazier ou plombier, $15 marchands-tailleurs, $30; tailleurs, $10; matelassiers, $10, le tout par associé.

Confiseries où des liqueurs sont vendues à la bouteille, $50, au verre, $100, débits de glace, soda, café, thé, gateaux, $10, aussi par associé.

Agence et courtage de navires, $100, maison d'encan, $100, hôpitaux particuliers, $50, par associé.

Racoleurs de marins, coureurs d'hôtels et de bateaux, $25, fabricants de voiles, $10, charpentiers ou constructeurs de navires, calfats, tonneliers, fabricants de pompes et d'agrès, $10, chacun.

Bains publics, $15, agence de journaux, d'annonces, de cartes ou de publications, $10, agents de billets ou de fret de chemins de fer, $50, par associé.

Loterie par compagnie $2,500; toute agence de loterie, à payer par le principal ou l'agent, $50.

Courtage de produits ou marchandises et de propriétés, $50, chaque; peseurs ou mesureurs, $30; metteurs en bouteilles de liquides, $50, chacun.

Raffinerie $300; entrepôts $75; salles de billards $100; allées de 10 quilles, $50; galerie de tir, $25; scierie, fabrique de planches, chassis ou persiennes $50 par associé.

Remorqueurs ou bateaux à *jobs* dans les eaux de la Nouvelle Orléans $50; chantier de navires sans dry dock $50; dry dock avec ou sans chantier $200 par propriétaire.

Entreprises d'enterrements $100 par associé; agents de bateaux $50; colporteurs ou vendeurs de bijoux faux ou de vêtements et étoffes $50; colporteurs de mercerie, coutellerie, caudi, cigares, images, $10.

Entrepreneurs de bâtisses ou de travaux ou sous-entrepreneurs $25; pharmaciens $25; architectes $25; peintres, vitriers, charpentiers, fabricants de citernes $10.

Fonderie de fer et fabrique de machines $150; fonderie de cuivre et fabrique de machines et modèles $50; ferblantier $25; fabrique de machines sans fonderie $25; fabrique de modèles sans fonderie $15; atelier de réparation pour le fer $25; boutique de serrurier, d'armurier, de forgeron $10 par associé.

Laiterie, $20 par associé; débit d'huîtres $10; vente d'huîtres en gros $50, vente d'huîtres cuites $25, bureau de placement $25, vétérinaires, pédicures $10; propriétaires de salles pour concerts, bals, réunions $100; toute personne donnant un bal, concert ou une réunion dans un but de profit paiera chaque fois $10.

Toute personne faisant métier d'acheter ou de vendre des animaux devra être munie d'une licence et payer $100, sous peine de $100 d'amende, et en cas de non paiement de l'amende, d'un mois de prison.

Salon de barbe $10, boulangerie $10, boucher $10, vidangeur $5, blanchisserie $10.

Agent de réclamations, collecteurs, courtiers de douane $25.

Agence commerciale de renseignements $250.

Toute personne ayant des prélarts, charrettes ou des brouettes à louer $25.

Toute personne vendant sur ordre ou échantillon $75.

Galeries photographiques $25. Arrimeurs $50. Marchés particuliers $300. Débit de volailles, gibier, légumes, ailleurs qu'au marché $10.

Chaque abattoir $500.

Toute personne traficant au Bazar du marché $10. Débitants de fruits ou de poissons seulement dans un marché $10.

Avocats, notaires, ajusteurs, chirurgiens, dentistes, sages femmes, $30.

Cafés, buvettes, cabarets, etc., $100. Cafés avec musique instrumentale $200; do avec musique instrumentale et vocale $500; avec représentations théâtrales $1000.

Manéges, vélocipèdromes, cercles à patiner $50.

Toute personne qui exercera plus d'une profession ou métier paiera la licence prévue pour chaque.

Toute profession ou métier non énumérés 0.

Tout wagon d'express ou de transport à un cheval $10; à deux chevaux ou plus $20; tout chariot à un cheval $15, à 2 chevaux ou plus $25; diables à grandes roues $25; charrettes à 4 roues et à ressorts, à un cheval $10, à deux chevaux $15; charrette à bière $15. Tout conducteur d'un véhicule énuméré ci-dessus $10.

Charrette de jardinier $5 par an, charrette ou voiture de laitier $10. Charrette à bras $2 par an.

Voiture de louage $10, cocher de voiture à louer ne stationnant pas sur la voie publique, à un cheval $5 00, à deux chevaux ou plus $10; cocher de voiture à louer stationnant sur la voie publique, à un cheval $10, à deux chevaux ou plus $20.

Tout propriétaire ou cocher d'omnibus ou voiture à passager $30, le propriétaire ou conducteur de tout char employé pour transporter les passagers sur un chemin de fer urbain $10.

Ecurie $50.

L'ordonnance répète les anciennes prescriptions sur la tenue, le numérotage et l'éclairage des voitures. La section 70 est ainsi conçue:

Sec. 70. Toutes les licences imposées par cette ordonnance sont pour l'année finissant le 31 décembre 1875. L'émission de licences de six mois, à partir de juillet 1875, est autorisée.

Les licences ne sont pas transférables. L'ordonnance répète les anciennes prescriptions relatives au non paiement des licences, aux pénalités, à la non responsabilité de la ville. Nous regrettons que le Conseil n'ait pas eu le temps de refaire toute cette partie de l'ordonnance qui renferme beaucoup de choses erronées sur les droits respectifs des citoyens et des autorités municipales, mais nous espérons que la Législature en finira avec le système des licences et que celles de 1875 seront les dernières que les contribuables auront à payer.

L'Union Française.

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président,
11juin—1an L. BRETON.

Consultations tous les jours,
Rue Bread, près St-Philippe.

AYANT abandonné le journalisme, j'ai repris l'exercice de ma profession, la Médecine. A cet effet, j'ai ouvert, à l'adresse ci-dessus, depuis le 1er octobre dernier, une Consultation accompagnée d'une petite pharmacie pour mes clients. J'y ai ajouté plusieurs préparations spéciales, dues à mes recherches, en vue de la guérison, sans danger aucun pour l'avenir, de certaines maladies que l'on ne guérit, généralement, qu'en compromettant la santé future, souvent pour toute la vie!

NOTA: Je n'emploie jamais de minéraux dans mon traitement interne, ayant jugé, après une longue expérience, que ces minéraux n'étant pas assimilables, ne doivent pas être—rationnellement—introduits dans le système. Mes Consultations sont gratuites pour les personnes pauvres.

23nov—1y Dr. C. TESTUT.

Aux personnes qui souffrent de rhumatismes

Le grand nombre de personnes qui souffrent de cet affreux mal m'engage à offrir au public mon "ANTI RHEUMATIC MIXTURE"—mélange pour le rhumatisme—qui seul soulage instantanément et, le plus souvent, guérit.

J'ai guéri, depuis quinze ans, des milliers de personnes en Louisiane et à la Nile-Orléans, grâce à l'emploi de ce remède merveilleux, et, ce qu'il y a de surprenant, une seule bouteille a suffi pour obtenir le résultat. Le "MIXTURE" ne guérit que les rhumatismes et, si après la première bouteille le malade n'a pas recouvré la santé, c'est qu'il n'a pas de rhumatismes. C'est la première fois que je fais part de ma découverte au public et, cependant, depuis quinze ans je n'ai eu que des succès. J'espère que les malades profiteront de mon remède et viendront ajouter leurs noms à ceux des personnes qui lui doivent leur délivrance.

M. Jurgielewicz a en sa possession des centaines de certificats de guérison que lui ont fournis les personnes qu'il a traitées, et qu'il montrera à quiconque le désirera.

A vendre par

W. L. JURGIELEWICZ,
Pharmacien au coin des rues Magazin et Thalia, Nile-Orléans, Lne.
22nov—1an

MORRISON & WOODWARD
Fabricants, Agents et Négociants-Commissionnaires.

SEULS agents pour la vente des célèbres médicaments de Maguire pour les familles; de l'Amer Condurango pour le foie; du tonique à la Salsepareille, du Benne Plant, &c.; agents pour la vente du Silver Uterine Supporter, du Dr. L. A. Badcock.—Bureau et dépôt, No. 1 de la rue des Magazin coin Canal [illegible]

AVIS.

LES personnes autres, que les déposants, ayant des réclamations contre la FREEDMAN'S SAVINGS & TRUST Co. ou l'une quelconque de ses succursales, sont priées de les adresser avec preuves à l'appui au bureau des commissaires No 1507 avenue Pennsylvania, Washington, District de Columbia.

Pour les déposants, leur livrets balancés par les officiers de la compagnie seront, sauf erreurs, preuves suffisantes pour établir la balance due à chacun. Il est dans de leur intérêt de présenter, le plus tôt possible, aux succursales de leur localité, leurs livrets pour être balancés.

JOHN A. J. CRESWELL,
ROBERT PURVIS,
R. H. T. LEIPOLD,
Commissaires.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

Samedi, 12 décembre 1874.
MATINÉE à midi.
LA FAVORITE.
Grand opéra, en 4 actes.
Samedi soir, à 7 heures.
LA JUIVE.
Grand Opéra, en 5 actes.
DIMANCHE.—LA FILLE DE Mme ANGOT.
11 déc—2t

Théâtre du Vaudeville.
SALLE DE LA PARFAITE UNION, RUE DES REMPARTS.

Dimanche, 13 décembre 1874.
EDGARD ET SA BONNE.
Comédie en 1 acte.
LE SERMENT D'HORACE,
Comédie en 1 acte.
LES DEUX SOURDS,
Comédie en 1 acte.
Deux intermèdes comiques.
ADMISSION: 50 cents. Enfants, demi place.
On commencera à 7 1/2 heures précises.
11déc—3t

Théâtre St.-Charles.

Engagement de la
PETITE NELL,
le diamant de la Californie,
qui jouera, tous les soirs et à la matinée de samedi, dans de nouvelles pièces.
Chants, danses, solos de banjo, &c.
Voir les petites affiches.

Central Park.
CHAMBRE OBSCURE.

Ce merveilleux tableau est exposé au coin des rues Canal et Bassin.

Le "Frank Leslie" disait, le 26 juillet: Parmi des merveilles de New-York et le "Central Park" et la merveille du Central Park est la Chambre Obscure. Il offre un spectacle étonnant.

On peut la voir de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

1er déc—1m

LOTERIES

Seulement 10,000 Numéros

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, A NUMERO SIMPLE.
Gros lot.......... $20,000

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
(Incorporée le 17 août 1868.)

CLASSE E,

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 26 Déc. 1874.

PLAN.

10,000 Billets........Billets seulement $10
MOITIÉ, QUART ET HUITIÈME EN PROPORTION.

1 lot de	$20,000 est	$20,000
1 lot de	10,000 est	10,000
1 lot de	5 000 est	5,000
40 lots de	500 sont	20,000
200 lots	100 sont	20,000

LOTS D'APPROXIMATION

9 approximations de $300 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $20,000 sont........ $2,700
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont........ 1,800
9 approximations de $100 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $5,000 sont........ 900

273 lots s'élevant à........ $80,400

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS

Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1246 gagne le premier prix de $20,000, les billets Nos. 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1247, 1248, 1249 et 1250 auront droit à $300 chacun. Si le billet No 233 gagne le second prix de $10,000, les billets Nos 232, 234, 235, 236, 237, 238, 239 et 240 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 450 gagne le troisième prix de $5,000, les billets Nos 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448 et 449 auront droit à $100 chacun.

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY
LOCK-BOX 692, P. O.
Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou autres enregistrez vos lettres.

Bureau de New Orleans City Railroad Company.—No 121 rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1874.—A une assemblée du Board des Directeurs tenue ce jour, un dividende de quatre piastres par action a été déclaré, payable aux actionnaires le 1er janvier 1875 ou après ce jour. Les livres de transferts sera fermé du 23 au 31 décembre, 1874, inclusivement.
10déc—au 3 C. C. LEWIS, Secrétaire.

Bureau de New Orleans City Railroad Company.—No 121 rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1874.—Une élection de douze Directeurs pour servir durant l'année prochaine sera tenue aux bureaux de la compagnie le LUNDI, 21 du courant entre dix heures du matin et deux heures de l'après-midi.
10déc—au 21 C. C. LEWIS, Secrétaire.

Banque Nationale Mutuelle.—Nouvelle-Orléans, 10 décembre 1874.—L'élection de directeurs pour l'année aura lieu au local de la Banque, No. 108 de la rue du Canal, le MARDI, 12 janvier prochain, de dix heures du matin à deux heures de l'après midi.
10 déc—1m JOSEPH MITCHEL, Caissier.

Nouvelle-Orléans, le 7 décembre 1874.—AVIS.—Une assemblée des actionnaires de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans aura lieu au bureau de la Compagnie, No 122 rue Commune, le SAMEDI 16 janvier 1875, de midi à deux heures, afin de voter sur certains amendements à la Charte, approuvés et recommandés ce jour par les Directeurs.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
10déc au 16jv

L'Union Française, Bureaux rue St-Louis No 9.—En vertu du Titre XI de ses statuts organiques, l'assemblée générale des sociétaires aura lieu DIMANCHE prochain 13 courant, à midi précis, au siège de la société.
Le président compte sur la présence ponctuelle de messieurs les membres, des modifications importantes à la Constitution de la société devant être soumises à leur approbation.
Le Secrétaire, J. B. MONDIEGT.
8déc—6t

Banque du Peuple de la Nile-Orléans.—8 décembre 1874.—A dater d'aujourd'hui, cette banque sera ouverte de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi et de 5 à 6 heures du soir, tous les jours.
N. LANDRY, Caissier.
9déc—10t

Bureau de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.—No 103 rue du Canal. Nouvelle-Orléans, 7 décembre 1874.—Avis est par le présent donné aux actionnaires, que l'élection annuelle de douze Directeurs, pour l'année 1875, aura lieu, conformément à la Charte, au bureau de l'Association, lundi 28 décembre 1874 de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
G. LANAUX, Secrétaire.
8 déc.—au 28

Office of the New Orleans Insurance Company, New Orleans, Dec. 5, 1874.—Notice is hereby given that the annual election of Directors, to serve for the ensuing year, will be held at this office, corner Canal and Camp streets, on MONDAY, Dec. 28, 1874, between the hours of 10 A. M. to 2 P. M.
J. W. HINCKS, Secretary.
6 dec to 28

Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle Orléans.—Nile-Orléans, 5 décembre 1874.—Avis est par le présent donné que l'élection annuelle des directeurs, pour servir pendant l'année, aura lieu dans les bureaux de la dite Compagnie, coin Canal et Camp, LUNDI, 28 décembre 1874, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
6 déc.—au 28

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.—Au coin des rues Baronne et Commune.—Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1874.—Avis.—Une élection aura lieu, aux bureaux, le LUNDI, 4 janvier 1875, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour six directeurs de cette compagnie, pour l'année qui commencera le premier lundi de février prochain.
WM. S. BROWN, Trésorier.
5déc—1m

Bureaux de la Compagnie du chemin de fer de la Nile-Orléans et de Carrollton.—Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1874.—L'élection annuelle de directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, le LUNDI, 4 janvier 1875, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, aux bureaux de la compagnie, No. 17 de la rue Baronne.
4déc—1m P. McBRIDE, Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie du chemin de fer de Jefferson et du Lac Ponchartrain.—Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1874.—L'élection annuelle de directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, le LUNDI, 4 janvier 1875, de 10 heures du matin à midi, au quart aux bureau de la compagnie, No 17 de la rue Baronne.
4déc—1m P. McBRIDE, Secrétaire.

Blood Fertilizing Works of New Orleans.—Avis est donné aux actionnaires que l'élection annuelle de six directeurs aura lieu au bureau de la compagnie, No. 27 de la rue Peters, le 14 décembre, de 6 à 9 heures du soir.
2 déc—au14 JNO. DOLHONDE, Secrétaire.

Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 21 novembre 1874.—L'élection pour l'année, de sept directeurs de cette Institution aura lieu, à son local, angle des rues Camp et Gravier, le deuxième lundi (le 14) de décembre prochain, de 10 heures du matin à deux heures de l'après-midi.
27 nov au 14 déc CHS. JUMONVILLE, Caissier.

Bureau de la Société du crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans, No 46 de la rue Decatur, Nouvelle-Orléans, le 21 novembre 1874.—Le 19 novembre 1874, à une réunion des directeurs de cette société, M. J. A. Fernandez a été réélu président et M. Alfred Saulet secrétaire.
22 nov—1m—3f p sem A. SAULET, Secrétaire.

Bureau du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans, No 46 de la rue Decatur.—Nouvelle-Orléans, le 21 novembre 1874.—Le 12 octobre 1874, à une assemblée des actionnaires du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans, les directeurs dont les noms suivent ont été élus pour l'année:

J. A. Fernandes,	L. L. Générès,
T. D. Miller,	H. Story,
J. Weber,	J. M. Villavaso,
O. Hopkins,	R. S. Story,

22nov—1m3fps A. SAULET, secrétaire.

Banque d'Amérique.—Nouvelle-Orléans, 20 novembre 1874.—Avis est par le présent donné aux actionnaires que l'élection annuelle de treize Directeurs aura lieu à cette Banque le 14 DECEMBRE PROCHAIN, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
EDGAR HINCKS, Caissier.
21nov—au14déc

Bureaux de la Compagnie d'assurance "La Salamandre" au No 25 de la rue Royale.—Nouvelle-Orléans, novembre 7, 1874.—L'élection annuelle de vingt Directeurs aura lieu aux bureaux de cette compagnie le Lundi 7 décembre 1874 de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
8nov—30j JULES LE MORE, Secrétaire.

Bureaux de la Louisiana Oil Company, No 57 de la rue de l'Union.—A l'élection annuelle des directeurs de cette Compagnie, le 2 du courant, conformément à l'article 12 de la charte, les actionnaires suivants ont été élus:

PLACIDE FORSTALL, JULES CASSARD
THOS. D MILLER, JNO. G. GAINES,
F. HOMPDEN LEWIS, CHAS. DE BUYS,
A. H. MAY.

Et aujourd'hui, à la réunion mensuelle régulière des directeurs, les officiers suivants ont été élus:

PLACIDE FORSTALL, président,
THOS. D. MILLER, vice-président,
J. H. DUGGAN, secrétaire.

11 novembre 1874. 14 oc—

Bureaux de la Louisiana Equitable Life Insurance Company, Encoignure des rues Gravier et Carondelet.—Nouvelle-Orléans, 10 novembre 1874.—Conformément à une résolution adoptée par le Board des Directeurs à une assemblée tenue ce jour, une assemblée générale des actionnaires de cette Compagnie aura lieu aux bureaux de la Compagnie le LUNDI 14 (quatorze) décembre 1874, à sept heures du soir, à l'effet de voter sur les amendements proposés à la Charte et pour prendre en considération d'autres affaires.
11nov—30t WILLIAM HENDERSON, Secrétaire.

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique.
de BIDWELL.
Immense à tout.
Les trois derniers jours de la Troupe HUMPTY DUMPTY.
Vendredi soir, 11 décembre 1874.
Bénéfice d'adieu de
GEO. L. FOX.
qui jouera dans la
Comédie et la Pantomime
THE LOTTERY TICKET, vaudeville.
FOX, dans son grand rôle de Old Weatherwood,
Humpty's World of Wonders
Humpty Dumpty abroad.
Le même spectacle à la matinée de samedi.
DIMANCHE soir—Dernière représentation de Fox.
LUNDI, 14 décembre.—Double attraction.
Troupe de J. C. De LEON,
Version comique de HAMLET.
11 déc—3t

Théâtre des Variétés.

Directeur..........JNO. E. OWENS.
THEO. HAMILTON..........Contrôleur

Jeudi, Vendredi et Samedi,
Samedi, à midi.
Positivement les dernières représentations de

BELLE LAMAR!

Le plus grand succès du jour.
Lundi soir,
Mr. OWENS,
dans son grand rôle de CALEB PLUMMER, "the old toy maker." 10 déc—3t

Banque Nationale de l'Etat

Etat à la clôture des affaires, le lundi, 30 Novembre 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,397,725 81
Bons des Etats-Unis, à 10 pour cent de prime	611,600 00
Autres bons d'Etat	32,463 04
Maison de Banque et autres propriétés	137,503 79
Meubles et Installations	10 291 00
Dépenses courantes et taxes	30,171 02
Dû par des Banques et des Banquiers	346,414 05
Argent comptant, en mains	762,270 19
Monnaies d'or, en mains	33,303 66
Fonds de rédemption dans les mains du Trésorier des Etats-Unis	31,500 00
	$4,381,466 21

PASSIF.

Fonds Capital	$ 700,000 00
Surplus de fonds	35,953 96
Circulation	600,000 00
Dividendes non payés	9,964 19
Dû aux Banques et aux Banquiers	155,272 05
Gains depuis le 1er juillet 1874	45,792 61
Dépôts	1,874,490 02
	$4,381,466 21

SAML H. KENNEDY, Président.
CHAS L. C. DUPUY, Caissier.

Banque Nationale de l'Etat.
BRANCHE DE DEPOT.
Angle des rues Royale et Conti.
LOUIS A. WILTZ, Directeur. EUGÈNE TOURNE, Teneur de livres.
A. WAGATHA, JR., Payeur.
1 déc—2m

LIFE ASSOCIATION OF AMERICA

Bureau général, St Louis, Mo.

Président..........H. W. HOUGH.
Secrétaire..........J. K P EECE.
Greffier..........EDWIN W. BRYANT.

Actif le 1er janvier 1874......$5,119,327.

Les taux en sont aussi bas et aussi équitables que ceux d'aucune autre Compagnie.

Le PLAN DE DIVIDENDE A L'AVANCE simplifie le contrat de police en donnant une augmentation d'assurance de vingt-cinq pour cent pendant les cinq premières années au lieu de toutes les autres manières d'appliquer le surplus pour ce laps de temps.

Par le système d'ASSURANCE COMPLETE CONTINUÉE une police à terme après cessation du paiement de prime, aussi longtemps que sa valeur le permettra, avec le droit de renouvellement dans les six premiers mois.

Le système d'assurance à terme, à taux modiques, répond aux besoins des hommes d'affaires mieux qu'aucune autre forme d'assurance.

Le système d'ORGANISATIONS DE DÉPARTEMENTS dans les Etats où la compagnie fait des opérations, ne prive pas ces sections de capitaux, mais place le montant net des primes parmi ceux qui les paient.

La Société se fait INTÉRÊT LOCAL partout où elle est établie, non seulement par le placement des primes, mais encore par les Directeurs de Département choisis parmi les notables de la communauté, et par les porteurs de polices eux-mêmes. Ces derniers ont ainsi l'assurance de transactions honorables avec la Compagnie et de l'établissement permanent d'un bureau pour le paiement des primes, &c. Ces avantages, que la Compagnie seule offre, sont garantis par sa charte.

DÉPARTEMENT DE LA LOUISIANE.
Bureaux No 159 de la rue Gravier, Nile-Orléans.

Président, GEN. J. B. HOOD.
Premier Vice Président, L. F. GENERES.
Second Vice Président, H. V. OGDEN.
Avocat, R. L. GIBSON.
Secrétaire, SAMUEL FLOWER.

DIRECTEURS.

M. Musson,	W. S. Pike,
R. M. Walmsley,	John Chaffe,
Thomas H. Hunt,	R. Pritchard,
Joseph Bowling,	Jules Varian,
Henry V. Ogden,	John Williams,
Isaac A. Scherck,	Jules A. Blanc,

Agent général, Gen. B. B. SIMMES.
On demande de bons agents. 14nov—1m

JAYME MAGI,
IMPORTATEUR DE CIGARES DE LA HAVANE.

Coin sud des rues Commune et St-Charles.

Un très grand assortiment de véritables cigares importés, des marques les plus célèbres.

A vendre en gros et en détail, à des prix très modérés.

AVIS SPÉCIAL.

A partir de cette date et jusqu'au 16 décembre je vendrai au détail des CIGARES IMPORTÉS aux prix suivants:

Regalia Britanica	2 pour 25 cents
Cazadoras Imperiales	2 pour 25 cents
Regalia Especial	10 cents chaque
Londres	3 pour 25 cents
Conchas	4 pour 25 cent

Ces cigares sont réellement et pleinement garantis importés. Les fumeurs les trouvent beaucoup plus économiques que tous les cigares importés vendus à la Nouvelle-Orléans ou ailleurs.

JAYME MAGI,
Coin sud des rues Commune et St-Charles.
19 nov—1m.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
156 rue du Canal.

DIRECTEURS:
Dr. W. Newton Mercer.

L. F. Generes,	David Urquhart,
George Jonas,	John G. Gaines,
Thomas A. Adams,	Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke,	Christian Schneider,
Chas. J. Leeds,	Samuel Jamison.

Intérêts sur les dépôts.

L. F. GENERES, Président.
CHAS KILSHAW, Trésorier. [illegible]

F. SUARES..........M. SUARES
Premiers prix aux expositions de l'Etat de la Louisiane.

La Flor de los Tabacos.
Dépôt de Cigares de
F. SUARES & Bro.
FABRICANTS DE CIGARES FINS,
198..........Rue Gravier..........198
Entre Magazine et Tchoupitoulas.
Prompte exécution des commandes. Notre fabrique est la plus ancienne de la ville; nous offrons aux marchands de la ville et de la campagne des cigares du pays et importés de la Havane en gros et en détail, aux prix les plus modérés du marché. 1er juillet—6m

Forrester Dolhonde & Co.,
COURTIERS DE PROVISIONS
—ET—
Négociants-Commissionnaires,
Au coin des rues Second et Pine,
ST. LOUIS, MO.

Nous consacrons toute notre attention à l'achat et à la vente des viandes de cochon et d'autres marchandises—"spot" et "futures."

Nous sollicitons les consignations de produits de l'Ouest, sucre, mélasse, café, riz, fournitures de navires, etc., et remplissons avec soin les ordres des négociants et des planteurs.
13 nov—3m

Voiliers, etc.
CASSIDY & MILLER,

VOILIERS et agents pour la vente de duck en coton, fabricants de tentes, prelats, etc., au No 66 de la rue du Camp. On trouvera chez eux tout prêts, les articles qui se rattachent à leur genre de commerce. 12 oct—2m

JOS. DAVID,
127 Vieille Levée au Decatur,
NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE.

RECOIT des consignations de Sucre, Coton, Riz, etc., etc.

En mains un assortiment général de Groceries, Vins, Liqueurs, etc., etc.

Avances libérales faites sur toutes consignations. 1 nov—1 an

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs et de l'Epargne. [illegible]
N. O. Savings Institution, 156 Canal.
Freedman's Savings & Trust Co., 185 Canal.
La Safe Deposit Co., 51 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.
(CONTRE L'INCENDIE.)

N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co., 104 Canal.
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondelet.
Crescent Mut. Ins. Co., coin Camp & St. Charles.
Home Mutual Ins. Co. [illegible]
Hope Insurance Co., 122 rue Commune.
Union Insurance Co., 37 Carondelet.

(SUR LA VIE.)

La Eq. Life Ins. Co., coin Gravier & Carondelet.
La Life Assur. Society, of N. York, 30 Camp.
Nat. Life Ins. Co., [illegible] 5 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.

Gueble & Nippert, 144 Canal, Nile-Orléans.
Gueble & Nippert, 40 Paradis-Poissonnière, Paris.
V. Morena, coin Toulouse et Royale.

SELLERIE ET FANTAISIE.

J. H. Marchmann, 121 Royale.

MARCHANDISES SECHES.

Thos. Dunnegan & Sons, 28 Canal.
J. Sarrazin, coin Canal et Baronne.

ETOFFES POUR DEUIL.

A. Lebry, 31 Bourbon.

CHAPELLERIE.

S. B. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.

A. Baldwin & Co., 74 Canal et 95 Commune.

MACHINES A COUDRE.

Grover & Baker S. M. Co., 197 Canal.
Wheeler & Wilson (Pick Bros.) 149 Canal.
Wood (Sew. Mac.) J. M. Hartmann, 121 Royale.

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.

S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VETEMENTS CONFECTIONNÉS.

Le Godchaux, 21 et 23 Canal, 250, 252, 254 V. Levée.
C. Lenard, 103 Vieille Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.

F. Mallard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DENTELLES.

Mme Montardier, 16, Bourbon.
Mme Rapho, (ancienne Maison,) 29 Bourbon.
C. N. Dehnam, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.

Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.

C. Buhamel, 111, Canal.

PARASOLS.

E. Haleine, 11 Toulouse, 24 par semaine.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.

Norman & Roman, 121 à 129, Vieille Levée.
L. Medina, 36, Vieille Levée.

BOULANGERIE.

J. M. Lafferranderie, 290 Tremé.

CIGARES, TABACS, ETC.

Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.

Louis Grünewald, 14, 16 et 18, Baronne.
H. Elie, 151 et 153 Canal.
F. Charpaux's, Royale.

FLEURISTES.

U. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.

F. Charleville, 53, St Charles.
J. Nagot, 103, Chartres.

COUTELLERIE, BANDAGES, REPARATIONS.

L. Lamothe, fabricant, 91 Royale.

TABLES DE BILLARD.

Miller Bros., coin Commune et St-Charles.
St. Charles Billiards Saloon, coin St Charles et Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charles.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.

V. Alsbau, 61 Conti.

ACCORD ET REPARATION DE PIANOS.

J. Pitinot, 93 Esplanade, 3me District.

New Orleans Credit Foncier Association.
BUREAUX, No 46 de la rue Vieille-Levée.
TROISIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux prévisions de la Charte le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations dans l'année expirée le 30 septembre 1874—fin de la troisième année sociale.

Total des bénéfices réalisés sur les billets, du 1er octobre 1873 au 30 septembre 1874		2,847 50
Intérêt du 1er octobre 1873 au 30 septembre 1874		5,051 93
Dépenses générales, taxes, loyer, etc. du 1er oct. 1873 au 30 sept. 1874	3,481 16	
Recouvrements provenant de billets payés avant l'échéance	361 86	
	3,842 96	7,899 50
Montant pour couvrir les dépenses générales de		1,354 46
		3,5 2 81

L'Association a l'actif suivant:

Billets payables tous les mois garantis par première hyp. thèque et privilège de vendeur	99,071 39	
Billets à recevoir	7,380 16	
Propriétés foncières	947 35	
En caisse	85 69	
Divers débiteurs	2,754 70	
Installations	1,369 99	111882 77

PASSIF.

Actions payées en plein	77,320 00	
Actions payées en partie	3,220 00	
Compte de sortie	4,130 00	
Dividende No 1 non réclamé	1,282 20	
Divers créanciers	2,787 91	
Compte de dépôts	700 00	
Surplus de l'actif	20,887 33	111882 77

Nous, soussignés, déclarons solennellement sous serment que l'état ci-dessus est un extrait exact des livres de l'Association.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé sous serment par devant moi, ce vingt-sixième jour de novembre A. D. 1874.

G. LEGARDEUR, Jr., Not. Pub.
28nov—1m—2f.ps.

Compagnie d'Assurance TEUTONIA,
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivière.

Actif..........$700,454 60

A. EIMER BADER, Président;
CH. ENGSTFELD, Vice Président,
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	A. Eimer Bader,
N. A. Baumgarden,	F. Del Bondio,
Ch. Engstfeld,	P. Frank,
R. R. Gogreve,	W. Haker,
Sigmund Stein,	J. H. Keller,
Louis Lombard,	Theo. Lilienthal,
C. H. Miller,	P. Mohert,
Frank Roder,	Louis Schneider,
W. R. Schmidt,	[illegible]
Isaac Scherck,	Louis Schwartz,
C. M. Schwartz,	[illegible] Wunderlich
T. Weissenbach,	J. Keller.

ASSURANCE SUR LA VIE.
New York Life Insurance Company
(ETABLI EN 1845.)

Actif..........$26,000,000

Revenu Annuel au delà de..........8,000,000

PUREMENT MUTUELLE.

Tout l'excédant des bénéfices, après prélèvement du coût actuel de l'assurance est remboursé aux détenteurs de polices.

TOUTES LES POLICES SONT MAINTENUES. Des dividendes sont déclarés annuellement, payables comptant, lesquels peuvent être appliqués à la réduction des primes annuelles ou à l'augmentation de l'assurance.

Des polices sont émises pour la protection spéciale des

FEMMES ET DES ENFANTS.

Des polices sont émises pour garantir le paiement des dettes; en émettant des POLICES TONTINE qui combinent la sécurité de l'Assurance sur la Vie avec le placement avantageux de l'argent.

Les personnes qui désirent une assurance sur la vie, sûre et garantie, en véritable coût net, dans cette ancienne et honorable compagnie, sont priées de s'adresser aux soussignés.

COPES & OGDEN,
Agents-Généraux,

44..........RUE CARONDELET..........44

Cette Compagnie a payé l'année dernière près de 1,000,000 par suite de décès, et a déclaré aux détenteurs de polices des dividendes payés comptant, et s'élevant à $4,[illegible].

DIRECTION LOCALE.

Chas. Briggs,	E. H. Kennedy,
E. F. Mioton,	Saml. Smith,
Thos. A. Adams,	Wm. Wirts,
Chas. Cavaroc,	R. O. Nelson,
J. B. Cain,	Paul [illegible],
Geo. Purvis,	Th. Gomerdon,
T. J. Semmes,	J. H. Lapvignes,
J. B. Walton,	Wm. S. Pike,
R. Beale,	Wm. B. Schmidt,
S. Fuchsius,	A. Chiapella,
F. S. Sampson,	J. A. Buffins.

MÉDECINS-EXAMINATEURS
D. C. Holliday, M. D. John W. Caldwell M. D.
Chs. Turpin, M. D.

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.

Office Commercial Building, coin de U. S. Court room.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., and Mr. Augustin, with [illegible] bankruptcy [illegible] by Messrs. E. D. Lebre [illegible] and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Hypolite Casse vs. Randolph Pavageau.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 6,777.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'encan public, le SAMEDI, neuf (9) janvier 1875, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1o. Un terrain de forme irrégulière situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Claiborne et de l'Esplanade et le chemin du Bayou, désigné par le numéro Quatre d'après un plan particulier dressé par Louis Bringier, en devant arpenteur général, en date du 24 janvier 1844 et annexé à un acte à un acte de vente en date du 4 juin de la même année, au rapport de G. Pollock, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure, mesure anglaise, trente pieds quatre pouces de face à la rue Robertson, à la distance de cent-vingt pieds de la rue de l'Esplanade et s'étendant en profondeur sur la ligne de séparation de cette dernière rue et sur une ligne perpendiculaire à la rue Robertson, cent-vingt-sept pieds quatre pouces quatre lignes, de là courant à angle droit vers le chemin du Bayou, sur une ligne parallèle à la rue Robertson, traversant le No Trois à travers l'îlet du Quartier, projeté [illegible]

[illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, priviléges, servitudes, et avantages y attachés et y appartenant. Acquis par l'acte au rapport de Octave de Armas, notaire public en cette ville, en date du 16 décembre 1870, par acte de vente de la dite propriété par Louis Pavageau au défendeur.

2o. Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Claiborne et des Ursulines et le chemin du Bayou, mesurant environ trente pieds de face au chemin du Bayou sur une profondeur d'environ cent trente huit pieds six pouces du côté de la rue Claiborne et de cent quarante-six pieds quatre pouces du côté de l'Esplanade.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, priviléges, servitudes, avantages y attachés et y appartenant. Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Dame L'amelle Hanour, épouse de Roland Pavageau, ainsi acte au rapport d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, en date du 24 avril 1872.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN,
11déc—2t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Vicente Prieto vs. A. J. Thomas.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 6878.—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à W. P. Harper, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai à vendre, le SAMEDI, deux (2) janvier 1875, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

La goëlette Joséphine No 2, ses agrès, voiles, amarres, etc., telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le vieux Bassin, près du pont Claiborne.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.

EUGENE WAGGAMAN,
16 nov—2t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

SUCCESSIONS de FEUE ROSANA DORNAN ci-devant épouse de FÉLIX DELERY, et de FÉLIX DELERY, aussi décédé.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,621—En vertu d'un ordre de vente rendu le 23 novembre 1874, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, 28 de Décembre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des dites successions, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

[illegible]

W. P. HARPER,
28nov—8t Shérif de la paroisse d'Orléans.

GEO MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Coin Toulouse et Villeré, Nile-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de BIÈRE et de LAGER-ALE, j'ai placé, pour les affaires et de mes amis, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Négociants, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. K. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés promptement. [illegible]

ETAT
DE LA
BANQUE GERMANIA NATIONALE
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS
DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE
A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES:

Prêts et escomptes	$783,975 47
Tirés en sus	4,341 06
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	300,000 00
Bons des Etats-Unis en caisse	220,000 00
Autres actions et Bons	33 032 50
Dû par des agents de réserve et de rachat	66,637 32
Dû par d'autres banques nationales	7,346 28
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,331 6
Propriété foncière, mobilier et installations	5,300 37
Dépenses courantes et taxes payées	11,163 23
Primes payées	40,000 00
Echanges pour le Clearing-House	104,312 55
Billets d'autres banques nationales	5,073 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	641 60
Espèces	27,673 40
Billets Legal Tender	230,110 00
Total	$1,881,480 84

PASSIF:

Capital payé	$300,000 00
Surplus	37,500 00
Autres profits non partagés	37,422 15
Billets de banques non rachetés	266,500 0
Dividendes non payés	388 00
Dépôts individuels	$686,591 79
Certificats de dépôt payables sur demande	400 00
Chèques certifiés	11,512 84
Chèques de caissier non payés	24,857 32—1,223,142 35
Dû à d'autres banques nationales	12,266 27
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	3,660 96
Total	$1,881,480 84

Sun Mutual Insurance Company.

Capital Payé..........$500,000

Dividendes payés sur les actions—Dix pour cent.

Dividende sur primes participantes—Quarante pour cent.

EXTRAIT DE L'ÉTAT.
ANNUEL DE 1872:

Montant net des primes	$367,707,54
Escompte et intérêt	44,457,59—271,364,20
Pertes, dépenses, taxes, etc.	186,523,28
Réserves et dividendes sur le capital	24,514,78—244,147,00
Balance nette	$ 27,757,27
Actif évalué aux taux du marché:	
Actions, Bons, Prêts et effets à recevoir	536,704,00
En caisse et primes en voie de recouvrement	95,565,30—$632,262,70

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle promptement les pertes aux conditions les plus libérales, à ses bureaux No. 61 de la rue du Camp, coin Commercial Place.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1874.

JNO. G. GAINES,	JAMES BYRNES,
E. J. HART,	J. L. HARRIS,
HENRY RENSHAW,	LIONEL C. LEVY,
HUGH WILSON,	W. B. SCHMIDT,
S. H. BOOR,	RICHARD FLOWER
I. N. MARKS,	J. WRIS,
CHAS. MACREADY,	B. W. TAYLOR,
W. H. SEYMOUR,	J. C. MORRIS,
JAMES I. DAY,	L. ALCUS,
GEO. JONAS,	R. T. TORIAN
HENRY CLAPP,	SCOTT M [illegible]
S. W. BAYLY.	

BANQUE DU PEUPLE.

Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1875.

LE CONSEIL des Directeurs et les officiers de cette Banque sont composés des personnes suivantes:

A. SOCOLA,	JOS. DAVID,
D. JAUFFROID,	G. W. DUNBAR,
H. MERWIN,	J. J. REISS,
M. A. LLAMBIAS,	J. K. GOURDAIN.

R. M. DAVIS, Président,
U. SAMBRY, Caissier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR

Pour cause de départ.

Table pour le débit du café au Marché Bazar.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.—Bureaux, No 6 et Passage de la Bourse.—LUNDI, 14 décembre, à midi et demi, il sera vendu, au Marché Bazar, pour cause de départ—

La table No 102 pour le débit de café au dit Marché Bazar, avec les installations et tout ce qu'il faut pour le détail du café, &c, &c.

Conditions—Comptant.

Cette table existe depuis l'ouverture du Marché Bazar—c'est-à-dire environs quatre ans—et a toujours fait de bonnes affaires. Pour les détails complets, s'adresser à la table même. 11 dec—

PAR VINCENT & CO.

Bottes, Souliers et Brodequins.

Habillements! Habillements!

Lingerie de messieurs.

PAR VINCENT & CO.—E. Vincent, encanteur—AUX Nos 62 et 64 de la rue de la Douane SAMEDI, 12 décembre, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Un assortiment des susdits articles sur lequel l'attention du commerce est appelée.

La vente commencera à 10 heures par 200 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, et sera suivie de un grand assortiment de

LINGERIE DE MESSIEURS
et de
11 déc. HABILLEMENTS.

PAR D. E. MORPHY.

Fer. Fer. Fer.

PAR D. E. MORPHY.—A. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 12 décembre 1874, à midi, dans la rue des Magazins, en face de magasins Nos 1.8 et 110 de la rue des Magazins—

Un grand assortiment de fer du Tennessee en barres et fer à cheval.

Conditions—Comptant. 11déc—

PAR NASH & HODGSON.

GRANDE VENTE PAR CATALOGUE.

Meubles beaux et ordinaires de salon, salle à manger et corridor,

—EN—

BOIS DE ROSE, ACAJOU, CHÊNE ET NOYER.

VENTE POSITIVE ET SANS RÉSERVE,

Le propriétaire se retirant des affaires.

Le grand stock varié de

JOSEPH B. HUBBARD.

128 de la rue des Remparts, coin Perdido,

Maison établie depuis 1848.

Un des plus grands stocks variés de la Nlle-Orléans. Vente à l'enchère publique.

PAR NASH & HODGSON, W. I. Hodgson, encanteur—Bureaux, No 5 de la rue Carondelet MARDI, 22 décembre 1874, à 10 heures et demie du matin, et jours suivants, sans réserve,—il sera vendu—

TOUT LE CONTENU de cet ancien établissement bien connu. C'est le plus bel assortiment de meubles qu'il y ait à la Nouvelle-Orléans.

Conditions—comptant, sur livraison, en billets du Trésor des Etats-Unis.

N. B.—On pourra examiner les meubles pendant les trois jours qui précéderont la vente. Les catalogues seront alors prêts et distribués.
6déc—CP

PAR A. GERARD.

PAR A. GERARD.—Chevaux, mulets, wagons, charettes, etc., etc. Ventes régulières tous les MERCREDI à 11 heures, aux écuries du Phénix, 25, 27 et 29 Champs Elysées, en face du dépôt du chemin de fer de Pontchartrain.
10 nov—CP

PAR A. GERARD.—Meubles, tapis, articles fantaisie, objets d'art, tableaux, bijouterie, diamants, montres, etc. MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 11 heures. Entrepôt et salle de ventes, 12 à 14 rue Bourbon, (près Canal).

Avances libérales sur consignations.
13nov—CP

L. C. ARNY,
A l'ancien établissement
Pour la mise en bouteille,
Nos 26, 28 et 30 de la rue Bienville,
(ancien magasin de J. A. Blaffer & Co.)

OFFRE à vendre, en bouteille,
ALE, PORTER,
LAGER DE ST-LOUIS,
CIDRE, ALE AU GINGEMBRE,
Ale écossaise de Philadelphie, de WM. MASSEY & CO—une spécialité.

Ale et Porter en barriques, pour les metteurs en bouteilles; ale, porter et cidre en baril, pour le draught; fournitures de metteurs en bouteilles; outils, bouchons, fil d'archal, étiquettes, aux plus bas prix. 5oct—3m

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES
LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
LAURENT LACASSAGNE,
(AGENT.)

A vendre chez

QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille Levée.
CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée.
VINCENT BATTOLARA, No 10 rue Dumaine.
22 oct—1an 10p

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
ET
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
Aux Magasins Blancs,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
17juil 74—1 an Nlle-Orléans.

CAZAUX & VERGNOLE
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
En Vins, Cognacs et Cordiaux.
73..........VIEILLE-LEVÉE..........73
NOUVELLE-ORLÉANS.
1 mai—1an

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.
(BREVETÉ S. G. D. G.)

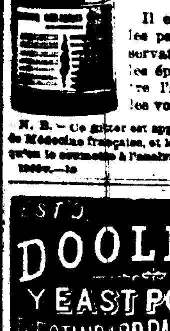

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays [illegible]

ESTD. 1858.
DOOLEY'S
YEAST POWDER
THE STANDARD BAKING POWDER
THE BEST AND CHEAPEST
PREPARATION EVER
OFFERED FOR MAKING
—BREAD.—

La Poudre Levain de Dooley
Est parfaitement Pure et Saine.

La Poudre Levain de Dooley
Est dans des Boîtes qui ont le Poids Plein.

La Poudre Levain de Dooley
Fait de Jolis Biscuits et Rolls.

La Poudre Levain de Dooley
Fait de Délicieux Muffins, Pains de Maïs, &c.

La Poudre Levain de Dooley
Fait toute espèce de Dumplings, Pâtés et Gâteaux jolis, légers et sains.

La Poudre Levain de Dooley
Est la Meilleure parce qu'elle est parfaitement pure.

La Poudre Levain de Dooley
Est la plus Economique parce qu'elle a le poids plein.

La Poudre Levain de Dooley
Est garantie et satisfera l'acheteur.

Demandez
La Poudre Levain de Dooley
et n'en prenez pas d'autre.

La Poudre Levain de Dooley
Est dans des Boîtes en fer-blanc de différentes grandeurs, à l'usage des familles, des hôtels, des restaurants, pensions, des bateaux, des navires au long cours.

Le Marché est inondé de Poudre Levain de Qualité inférieure et dont le poids est faible ou inexact. LA POUDRE LEVAIN DE DOOLEY est garantie et selon le rapport de la force et sans défaut de poids.

A vendre, en gros et en détail, dans tous les Etats-Unis, par les grocers et les marchands à provisions de famille.

DOOLEY & BROTHER
MANUFACTURERS
69 NEW ST. NEW YORK

VENTES A L'ENCAN.

HOFFMAN, MARKS & CO.

Lingerie, "notions," sacs en maroquin et en peau de veau, poupées et coutellerie.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. Levy encanteur.—Il sera vendu VENDREDI, 11 du courant, à 10 heures et demie du matin, à leur salle d'encan, No 31, de la rue de Chartres.

Un assortiment complet de lingerie,
75 lots de notions,
60 lots sacs en maroquin et en peau de veau,
126 lots coutellerie assortie,
75 lots poupées assorties extra fine,
Conditions à la vente. 11déc—

Chapeaux, et chapeaux de femmes.
STOCK DE H. TRICOU,
au No 88 de la rue Commune.

Chapeaux laine, Nubia, castor et feutre, pour hommes, messieurs et jeunes gens—Egalement.

Chapeaux des derniers genres et modèles, pour dames, demoiselles et enfants.

Coffres-forts, meubles de bureau, comptoirs, installations, &c.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—Alex Levy, encanteur—salles d'encan, No 31 de la rue de Chartres—VENDREDI, 11 décembre 1874, à 10 heures du matin, au magasin de H. Tricou, No 88 de la rue de la Commune, il sera vendu tout le grand stock de H. Tricou, comprenant toutes les variétés de chapeaux d'hommes, de jeunes gens et d'enfants. Egalement, une grande variété de chapeaux de dames, demoiselles et enfants. Egalement.

Coffres forts, meubles de bureau, comptoirs, installations, etc.

Conditions—comptant. 9déc—

Vente de véritables gages forfaits au profit du "St-Charles Loan Office," No 145 de la rue de la Commune—Diamants de prix, montres en or pour dames et pour messieurs, bijoux, argenterie, chaînes d'opéra, châtelaines, chaînes de gilets et divers objets de prix dont l'énumération serait trop longue.—Vente sans réserve—

PAR HOFFMAN, MARKS & CO—Alex Levy, encanteur—MERCREDI, 2 de décembre, à 10 heures du matin, et la vente continuera tous les jours jusqu'à ce que le tout soit vendu, au No 35 de la rue du Canal, occupé dernièrement par M. P. Malcolm.

Les personnes intéressées peuvent racheter les gages en payant l'intérêt jusqu'au jour de la vente.
—EGALEMENT—
Un beau coffre fort de bijoutier.
1déc—CP

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY,
Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1874:		
Primes sur l'incendie	$129,081 45	
Primes de mer	24,396 62	
Primes de rivières	4,397 37	
Primes sur les risques non expirées le 31 août 1873	62,406 93	
Total		$221,[illegible]
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		[illegible]
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$84,877 29	
Sur les risques de mer	17,606 31	
Sur les risques de rivières	33,351 71	[illegible]
En moins,		
Réduction (rebate), 25 pour cent	$3,163 13	
Réassurances	12,606 41	
Dépenses, taxes, licences, intérêt	3,461 38	
Réservé pour pertes non réglées	20,000 00	[illegible]
Balance net		[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
En caisse		[illegible]
Billets à recevoir pour primes et prêts, garantis		[illegible]
Primes en voie de recouvrement		[illegible]
Actions bons, actions, etc., de banques, compagnies d'assurance, etc.		[illegible]
Propriété foncière		4,937 63
Billets d'actions (stock notes)		[illegible]
		[illegible] 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nile-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, soussigné, notaire public, le 25 septembre 1874.
CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé..........10 pour cent.
Dividende sur le susdit..........5
Dividende sur primes remboursées..........15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 26 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen,	C. A. Green
A. J. Aiken,	I. L. Hass,
J. A. Braselman,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore,	J. D. Hill,
L. Bloom,	Jas. S. Lanplier,
Saml. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman,	W. B. Thompson.

Compagnie d'Assurance du Peuple
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Bureaux, No 5 de la rue St-Pierre.
TROISIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1874.

Sur risques d'incendie		$63,194 39
" de rivières		3,361 80
" de mer		12,000 00
Total des primes		$[illegible]
En plus risques non expirés pour 1873		[illegible]
		$[illegible]
En moins, primes remboursées		1,277 00
Montant net des primes reçues		$71,[illegible]
Pertes payées dans la même période sur risques d'incendie	$17,682 62	
" de rivières	4,747 02	
" de mer	3,543 21	
Réduction (rebate)	3,866 79	
Réassurances	2,638 02	
Taxes	2,160 00	
Loyer	1,150 00	
Impressions, annonces, fournitures de bureau	673 35	
Dépenses, etc., intérêt et commissions	7,770 35	
Réservé pour les risques non expirés de 74	7,463 30	$[illegible]
Balance net		$11,[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Billets de capital		$201,[illegible]
Primes en voie de recouvrement		12,[illegible] 64
Actions de banques et autres actions		[illegible]
Propriété foncière		[illegible]
Billets garantis		4,[illegible] 72
Billets garantis par hypothèque		[illegible] 78
Effets à recevoir à courte échéance		[illegible]
Meubles et installations de bureau		2,[illegible] 56
En caisse		18,[illegible]
Total de l'actif		$281,7[illegible] 74

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

R. M. DAVIS, Président,
A. SOCOLA, Vice-Président,
A. GRAUSSUM, Secrétaire.

Signé sous serment par devant moi, à la Nile Orléans, ce 31me jour de juillet 1874.
ARM. BOBIGOCOURT, Notaire Public

Nouvelle-Orléans, 24 juillet 1874.—Aujourd'hui à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, qu'un dividende de DIX pour cent sur le capital payé soit déclaré et porté au crédit des billets d'actions (stock notes), également, qu'un dividende de QUINZE pour cent, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 juin 1874 sera payé à dater du dixième jour du mois d'août 1874.

DIRECTEURS:

R M Davis	Jos David
A Socola	M Serwin
J Mizzi	David Hughes
Ernest Fraget	J J Reiss
N A Llambias	F Sancho
B Saloy	M Manuel
J Sambola	R Dumestre
J E Gourdain	S Cambon
V Battalora	J Newhauser
J B Solari	F Jaufroid
A Haber	M Demorvich

Consulat de France.

AVIS MENSUEL.—SEPTEMBRE 1874.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

A	L
André Joseph	Lafitte, Duribo & Co
B	Laval Jean Baptiste
Bralastre Paul	Lest Pierre Auguste
Buisson Louis	M
Bicots Joseph	Marna Calixte
Bastien Hymann	Martin E
Bessy Charles	Masson Jean
C	Maura, Mme Vve Besnard et son fils.
Carles C	P
D	Pierre Jean
De Courmont, Mme Vve, Ve Stephen d	Perrier, (Mme) née Cor [illegible]
De Musset de Lafond,	R
Dumestre René	Rigal Joseph
Dupuis E. M.	Rigal Louis
Droux, Mme Vve née Sabathé,	Richard François
E	Rousselet Louis Auguste
Eymann Bastien	S
F	Sambim (les époux)
Fleurvville H	T
G	Taylor (les époux)
Godin J A B	Tinguet Louis Auguste
Guyot Théodore	V
H	Vidal Charles
Hénin Jn, dit Jenny	

Wagnest Célestin

Sont également invités à se présenter à ce Consulat, tous Français appelés à satisfaire à la loi du Recrutement militaire, soit en raison de leur âge (20 ans) soit comme ajournés des classes précédentes.

La Chancellerie du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, située rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 11 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. [illegible]

Au Public.

LE public est prévenu de ne pas négocier deux billets souscrits par le sieur St-Michel, de Valpo[illegible] au Couvent des Ursulines, près de la Nouvelle-Orléans, à l'ordre de J. Meyer; l'un, payable dans trois mois, pour deux cent trente six piastres; l'autre, payable dans six mois, pour la même somme. Les deux billets portent la date du 30 novembre 1874. Ils ne seront pas payés, parce qu'il n'a pas été reçu de dit J. Meyer une valeur équivalente.

SŒURS DU COUVENT DES URSULINES
10 déc—1f